



Résolution sur la Déclaration de Bamako dix ans après son adoption

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis les 23 et 24 octobre 2010 à Montreux, en Suisse, à l'occasion du XIII^e Sommet de la Francophonie,

Considérant, dix ans après son adoption, la portée de la Déclaration de Bamako dans les domaines de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme dans l'espace francophone, que la Déclaration de Saint-Boniface sur la prévention des conflits et la sécurité humaine est venue conforter en 2006 ;

Réitérant notre adhésion à tous les principes et engagements consensuels qui y sont déclinés, tout comme au mécanisme de suivi et de sauvegarde dont ils sont assortis, et **réaffirmant** notre volonté d'appliquer de façon vigoureuse et efficace ce dispositif en nous fondant sur les enseignements tirés de sa mise en œuvre ;

Pour la consolidation de l'État de droit,

Nous engageons à :

- consolider, en liaison avec l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, le rôle des parlements, dans leurs fonctions normative et de contrôle démocratique, dans le respect de la séparation des pouvoirs ;
- amplifier nos efforts en vue de garantir à toutes les institutions de contrôle, de régulation et de médiation l'indépendance et les moyens requis pour assurer efficacement leurs missions ;
- œuvrer en faveur du renforcement de l'indépendance et des capacités des institutions judiciaires, y compris des barreaux, ainsi que du droit à un recours effectif à la Justice nationale et internationale, en procédant à la réforme et à la modernisation du droit et de la Justice ;

Demandons au Secrétaire général :

- d'encourager le partage d'expériences entre les institutions des pays francophones sur le renforcement de l'État de droit ;
- d'intensifier la mobilisation de l'expertise francophone pour mieux faire valoir le patrimoine juridique commun dans l'élaboration d'un droit harmonisé au niveau international, tout en tenant compte du pluralisme des systèmes juridiques ;

Pour la tenue d'élections libres, fiables et transparentes,

Nous engageons à :

- veiller à ce que l'organisation et la tenue des scrutins répondent aux principes de transparence et de fiabilité, ainsi qu'aux exigences du jeu démocratique ;
- conforter les capacités et le caractère professionnel des organes de gestion des élections afin de garantir leur efficacité et leur crédibilité ;
- assurer la participation libre et équitable de l'ensemble des acteurs concernés aux différentes étapes des processus électoraux ;

Demandons au Secrétaire général :

- de rationaliser les modes d'accompagnement des processus électoraux, en mobilisant davantage les compétences spécifiques francophones ;
- de soutenir l'action des structures de gestion des opérations électorales, notamment pour la confection de listes électorales fiables et informatisées et la sécurisation de la transmission et du traitement des résultats électoraux ;
- de développer les capacités des organes chargés du contentieux électoral et de la régulation de la communication ;

Pour une vie politique apaisée,**Nous engageons à :**

- favoriser le consensus dans l'élaboration et la révision des textes fondamentaux régissant la vie démocratique ;
- encourager les efforts en faveur de l'adoption et de la mise en œuvre de textes portant statut des partis politiques, statut de l'opposition et statut des anciens chefs d'État ;
- promouvoir la participation des femmes à la vie publique et politique et, en particulier, leur pleine et égale participation à tous les niveaux de décision ;
- garantir la liberté de la presse et assurer une meilleure protection des journalistes, dans le respect des lois en vigueur et des textes internationaux ;
- veiller à la mise en place et au fonctionnement de mécanismes indépendants de régulation et d'autorégulation des médias ;

Demandons au Secrétaire général :

- de renforcer les activités en matière de soutien à la diffusion des valeurs démocratiques auprès de tous les protagonistes de la vie politique, pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle ;
- de poursuivre son action en faveur de la liberté de la presse et du pluralisme des médias, en contribuant notamment à la professionnalisation des journalistes et au renforcement des règles de déontologie ;

**Pour la promotion d'une culture démocratique intériorisée
et le plein respect des droits de l'Homme,****Nous engageons à :**

- participer activement au renforcement des organes et mécanismes de promotion et de protection des droits de l'Homme, ainsi qu'à prendre en compte les recommandations issues de l'Examen périodique universel ;
- poursuivre la ratification et la réception en droit interne des instruments de promotion et de protection des droits de l'Homme, lesquels sont universels, indivisibles, indissociables et interdépendants, et doivent être considérés comme d'égale importance ;
- nous mobiliser plus fortement en faveur de la lutte contre l'impunité des violations des droits de l'Homme, en participant notamment au développement de la justice pénale internationale ;
- assurer l'appropriation et la mise en œuvre effective des normes internationales, à travers l'éducation et la formation aux droits de l'Homme ;
- combattre toutes les formes de discriminations et de violences à l'égard des femmes et des filles, pour une mise en œuvre effective de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ;
- renforcer la protection des droits de l'enfant, notamment par la mise en place de dispositifs spécifiques ;
- accorder un soutien accru à l'action des défenseurs des droits de l'Homme et leur assurer une meilleure protection contre toute forme d'atteinte à leurs libertés, conformément aux instruments internationaux pertinents dans ce domaine ;
- améliorer le statut des institutions nationales des droits de l'Homme, en particulier pour favoriser l'exercice indépendant et efficace de leurs missions ;
- adopter une législation assurant la protection des données personnelles et soutenir les efforts en vue de l'établissement d'un instrument international sur la protection des données personnelles et de la vie privée ;
- reconnaître la pleine applicabilité des instruments internationaux pertinents relatifs aux droits de l'Homme sur la Toile et garantir qu'Internet demeure un cyberspace ouvert et universel ;

- veiller à l'effectivité des mécanismes de garantie du respect des droits de l'Homme par les entreprises, qui ont des responsabilités sociales et sociétales ;

Demandons au Secrétaire général :

- de poursuivre le développement de la coopération avec les autres organisations internationales et régionales ;
- d'intensifier son appui aux mécanismes nationaux de protection des droits de l'Homme et aux défenseurs des droits de l'Homme, conformément aux instruments internationaux pertinents dans ce domaine ;
- de contribuer, au titre de son action en faveur de la diversité culturelle, à la promotion et à la protection des droits culturels ;
- d'œuvrer à l'émergence de positions communes des pays francophones dans les instances des droits de l'Homme des Nations Unies ;
- d'accompagner notre réflexion sur un cyberspace libre et accessible ;

**Pour la mise en œuvre renforcée des mécanismes de prévention,
de règlement des crises et des conflits et de consolidation de la paix,**

Nous engageons à :

- favoriser tout dispositif de nature à prévenir ou à régler pacifiquement les différends internes à travers le dialogue et la médiation ;
- donner leur plein effet aux mécanismes de sauvegarde de la démocratie mis en place par le chapitre 5 de la Déclaration de Bamako ;
- contribuer plus activement à la mise en œuvre de nos engagements, tels que formulés dans la Déclaration de Saint-Boniface sur la prévention des conflits et la sécurité humaine ;
- renforcer les dispositifs francophones en matière d'alerte précoce, de diplomatie préventive et de médiation afin d'identifier les menaces qui pèsent sur nos populations et leurs causes profondes ;
- œuvrer pour la consolidation de la paix et promouvoir la gouvernance démocratique et les réformes des systèmes de sécurité (RSS) ;

Demandons au Secrétaire général :

- de consolider l'action de la Francophonie en matière d'alerte précoce et de réaction rapide ;
- d'intensifier le recours au déploiement d'envoyés spéciaux ainsi qu'aux missions d'information et de contacts, de médiation et de facilitation ;
- d'amplifier la coordination et la mise en synergie des actions de la Francophonie dans la gestion des crises et l'accompagnement des transitions avec ses partenaires internationaux et régionaux ;
- d'appuyer les efforts de consolidation de la paix dans les pays en sortie de crise et d'approfondir la coopération avec la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies ;
- de renforcer le soutien politique en vue d'une participation francophone accrue aux opérations de maintien de la paix ;
- d'appuyer une participation accrue des femmes aux négociations et à la prise de décision dans les processus de sortie de crise, de transition et de consolidation de la paix ;

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, nous engageons à :

Soutenir l'action du Secrétaire général de la Francophonie pour la poursuite de la mise en œuvre de la Déclaration de Bamako, en impliquant l'APF, les opérateurs, les réseaux institutionnels et la société civile, et **porter** de façon plus systématique le message de Bamako dans les enceintes internationales et régionales ;

Promouvoir plus largement la Déclaration de Bamako en vue de sa pleine appropriation par les populations ;

Approfondir le dialogue autour de la culture démocratique, de l'État de droit et de la paix, en mettant mieux à profit la diversité de nos expériences, à travers des échanges permanents, en particulier sur les processus de transition.

Le Vietnam et le Laos rappellent leurs réserves sur l'article 2(5) et l'article 5(3) de la Déclaration de Bamako.